

ORIGINAUX + PHOTOCOPIES de tous vos documents

Lundi 9h00 - 11h30

Mardi 9h00 - 11h30

Mercredi 9h00 - 11h30 et 13h30 - 16h00

Jeudi 9h00 - 11h30

Vendredi 9h00 - 11h30 et 13h30 - 15h00

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS : 04 66 61 80 08 ou 04 66 61 58 73

1ère demande:

- _ Formulaire de demande à retirer à la Mairie de votre domicile ou sur Internet
- _ Remplir l'autorité parentale du formulaire et joindre un justificatif d'identité valide du parent présent (passeport ou carte d'identité)
- _ Carte d'identité de l'enfant valide ou périmée depuis moins de 5 ans (original + photocopie) ou acte de naissance de moins de 3 mois (original)
- _ Justificatif de domicile récent (impôts, EDF, téléphone...) original + photocopie recto verso
- _ 1 photo d'identité de moins de 6 mois format 35x45 (front dégagé, bouche fermée, pas de lunettes...)
- _ Timbres fiscaux à se procurer dans les tabacs ou Trésor public ou Internet (timbres dématérialisés)
- _ Si les parents sont divorcés, fournir le jugement de divorce (original + photocopie) + *voir bas de page*

Renouvellement:

- _ Formulaire de demande à retirer à la Mairie de votre domicile ou sur Internet
- _ Remplir l'autorité parentale du formulaire et joindre un justificatif d'identité valide du parent présent (passeport ou carte d'identité)
- _ Fournir l'ancien passeport de l'enfant (+ photocopie de la page 2 et 3)
Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, il faut fournir en plus de celui-ci un justificatif d'identité supplémentaire : Carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans (original + photocopie) ou acte de naissance de moins de 3 mois (original)
- _ Justificatif de domicile récent (impôts, EDF, téléphone...) original + photocopie recto verso
- _ 1 photo d'identité de moins de 6 mois format 35x45 (front dégagé, bouche fermée, pas de lunettes...)
- _ Timbres fiscaux à se procurer dans les tabacs ou trésor public ou Internet (timbres dématérialisés)
- _ Si les parents sont divorcés, fournir le jugement de divorce (original + photocopie) + *voir bas de page*

Perte ou vol :

- _ Formulaire de demande à retirer à la Mairie de votre domicile ou sur Internet
- _ Remplir l'autorité parentale du formulaire et joindre un justificatif d'identité valide du parent présent (passeport ou carte d'identité)
- _ Carte d'identité de l'enfant valide ou périmée depuis moins de 5 ans (original + photocopie) ou acte de naissance de moins de 3 mois (original)
- _ Justificatif de domicile récent (impôts, EDF, téléphone...) original + photocopie recto verso
- _ 1 photo d'identité de moins de 6 mois format 35x45 (front dégagé, bouche fermée, pas de lunettes...)
- _ Timbres fiscaux à se procurer dans les tabacs ou trésor public ou Internet
- _ En cas de perte : Attestation de perte à remplir en Mairie au moment du dépôt du dossier
- _ En cas de vol : Déclaration de vol à fournir
- _ Si les parents sont divorcés, fournir le jugement de divorce (original + photocopie) + *voir bas de page*

Timbres fiscaux : 0-14 ans : **17 €** / 15-18 ans : **42€**

Pour obtenir des timbres dématérialisés sur Internet se rendre sur le lien suivant :

<https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixTimbres.jsp>

PRESENCE DU REPRESENTANT LEGAL ET DE L'ENFANT INDISPENSABLE

Cas Particuliers : *Divorce (fournir le jugement)*

- _ *Résidence Principale chez le parent demandeur : pas besoin de justificatifs supplémentaires*
- _ *Résidence Partagée ou résidence principale chez le parent absent au moment de la demande de passeport : les 2 justificatifs de domicile + pièces d'identité des 2 parents*